

PAPI des Basses Vallées Angevines

Année 2021 BILAN ANNUEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAPI



Syndicat mixte des basses vallées
angevines et de la Romme
83, rue du Mail - BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02

Mars 2022

Sommaire

Introduction	3
1- Eléments de synthèse	3
2- Les actions du SMBVAR	4
3- Les actions des intercommunalités	7
4- Les actions des communes et des partenaires	10
5- Un avenant au PAPI en 2023	10
Annexe. Tableau état d'avancement	11

Glossaire

ALM	Angers Loire Métropole
ARS	agence régionale de santé
CE et CM	cours élémentaires et cours moyens
CLE	commission locale de l'eau
CCALS	communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
CCVHA	communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou
DICRIM	document d'information communale sur les risques majeurs
DDT	direction départementale des territoires
GEMAPI	gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
PAPI des BVA	programme d'actions de prévention des inondations des Basses Vallées Angevines
PCS	plan communal de sauvegarde
PPMS	plan particulier de mise en sécurité
PPRI	plan de prévention des risques d'inondation
SAGE	schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SMBVAR	Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme
TRI	territoire important à risque d'inondation

Introduction

Le bassin versant de la Maine est un affluent de la Loire qui représente 1/5^{ème} de la superficie du bassin de la Loire. À la confluence entre 3 grands bassins versants, la Mayenne, la Sarthe et le Loir, les Basses Vallées Angevines est un territoire inondable significatif. Ce territoire a connu de tout temps des inondations des plus fréquentes aux plus remarquables, comme en décembre 1910 et en janvier 1995.

Sur le territoire des Basses Vallées Angevines, 5% de la population habite en zone inondable soit 12 820 personnes, et plus de 1 500 activités économiques sont concernées par la crue centennale. Considérant les enjeux en présence, le territoire a été identifié comme un Territoire à risque important d'inondation en 2012 : le TRI Angers-Authion-Saumur. Pour gérer le risque d'inondation de manière intégrée sur ce TRI, une stratégie locale a été rédigée en 2017. Elle se traduit aujourd'hui par deux programmes d'actions : le *PAPI des Vals d'Authion et de la Loire* labellisé en 2018, et le *PAPI des Basses Vallées Angevines* validé en décembre 2020 par les services de l'Etat.

Le PAPI des Basses Vallées Angevines est un « Petit PAPI Complet » d'un montant global de 1 951 380€ réparti sur 74 actions portées par vingt maîtres d'ouvrages (SMBVAR, 3 intercommunalités, 14 communes, services de l'Etat, ARS Pays de la Loire). Le PAPI des BVA est porté et animé par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) sur la période 2021-2027.

Les objectifs principaux de ce programme sont de :

- 1) Réduire la vulnérabilité du territoire ;
- 2) Diminuer les dommages des inondations ;
- 3) Participer à la culture du risque.

La mise en œuvre du PAPI des Basses Vallées Angevines a débuté le 1^{er} janvier 2021. Ce présent rapport fait le bilan de sa première année de mise en œuvre.

1- Eléments de synthèse

Sur l'année 2021

- 32 actions programmées ont été commencées ou sont terminées
- 32 actions programmées n'ont pas été commencées
- 10 actions sont programmées à partir de 2022

D'un point de vue global, au regard du contenu du PAPI des BVA

- 10 actions ont été réalisées
- 22 actions sont en cours
- 42 actions sont à initier et à réaliser entre 2022 et 2026 suivant la programmation

L'annexe 1 synthétise sous la forme d'un tableau l'état d'avancement des actions du PAPI des BVA. Initialement, le PAPI des BVA devait être validé courant été 2020 pour une mise en œuvre à l'automne 2020. Le contexte de la crise sanitaire COVID-19 a modifié le calendrier initial et a repoussé le verdict du Comité de Bassin. La labellisation du PAPI s'est faite en décembre 2020, ce qui a induit un commencement des actions en janvier 2021. C'est pourquoi les années inscrites dans la colonne « Programmation » de l'Annexe 1 (2020, 2021 et 2022) sont à lire de la manière suivante : année prévisionnelle de démarrage inscrite sur la fiche action + 1 an.

Le diagramme ci-dessous illustre l'état d'avancement des actions suivant l'axe du PAPI. À l'heure actuelle, le PAPI des BVA ne comprend aucune action dans l'Axe 7 – Gestion des ouvrages hydrauliques.

L'axe 0 correspond à l'animation du PAPI, l'action sera donc toujours « en cours » sur la durée du PAPI.

L'axe 1 comprend le plus grand nombre d'actions et regroupe des actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public. Plusieurs outils ont été réalisés en 2021 par le SMBVAR et Angers Loire Métropole. Plusieurs outils sont en cours de développement. 12 actions de l'Axe 1 consiste en la rédaction ou la mise à jour des Documents d'informations communale sur les risques majeurs : 4 communes y travaillent actuellement (Bouchemaine, Rives-du-Loir-en-Anjou, Verrières-en-Anjou et Grez-Neuville*) et 5 communes vont prochainement entreprendre la démarche en partant notamment de la trame DICRIM proposée par Angers Loire Métropole (voir [partie 3-](#)).

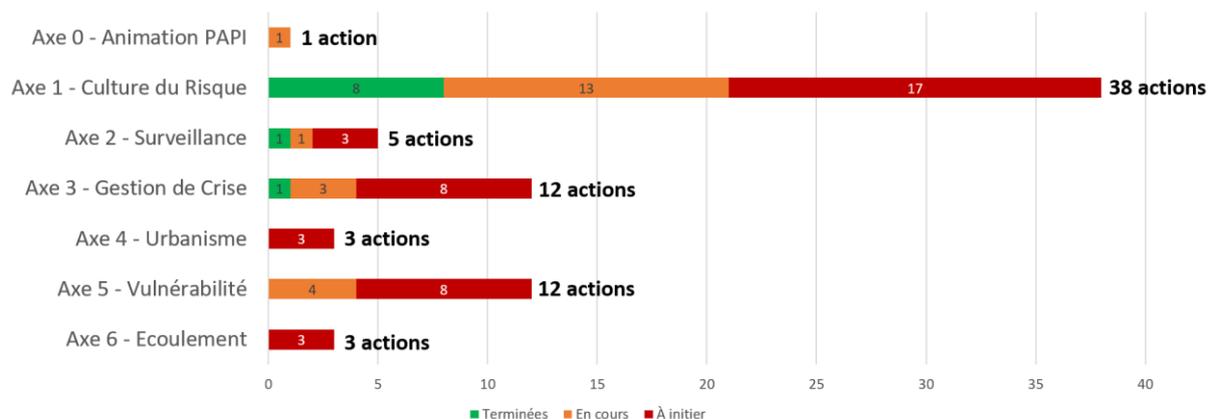
L'axe 2 consiste essentiellement en la pose d'échelles de crues.

L'axe 3 comprend un volet mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde et réalisation d'exercices.

Le volet prise en compte du risque dans l'urbanisme de l'axe 4 fera l'objet de discussion entre les trois intercommunalités et les acteurs du territoire en début d'année 2022 afin de cibler les attentes des services urbanisme et habitat à ce sujet.

L'axe 5 représente le budget le plus important dans ce programme d'actions (≈1 150 000€) et repose essentiellement sur la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et sur la mise en œuvre de travaux de réduction de la vulnérabilité par les particuliers.

Enfin, l'axe 6 comprend deux études de connaissance sur le phénomène de ruissellement et le partage de retours d'expériences entre le SMBVAR et les structures porteuses d'un SAGE.

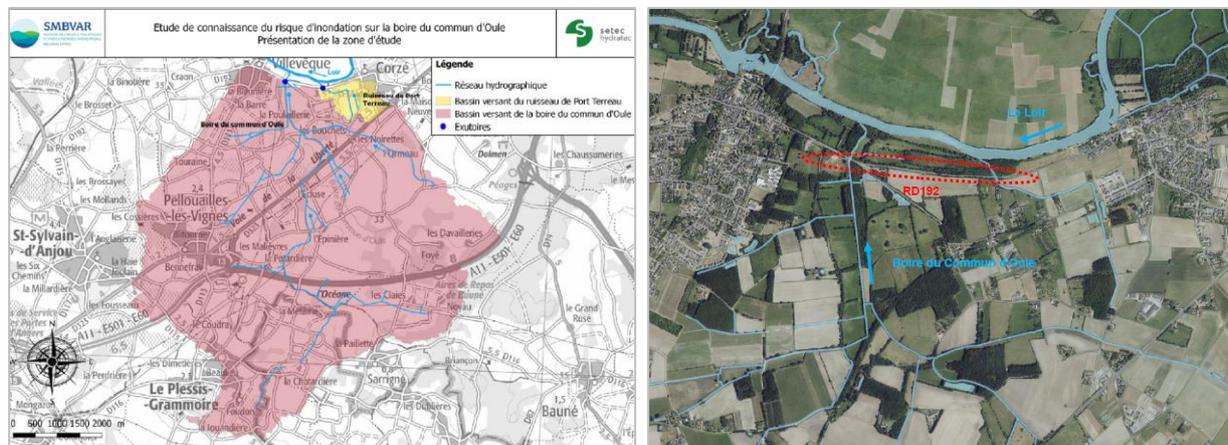


2- Les actions du SMBVAR

- Action I.01 « Etude de connaissance du risque d'inondation sur la Boire du Commun d'Oule »

Le SMBVAR réalise une étude de connaissance du risque d'inondation sur la Boire du Commun d'Oule, affluent du Loir dont le bassin versant est de 41,55 km², et qui est séparé du Loir par une route surélevée qui fait office localement de « digue ». Il s'agit dans cette étude de caractériser l'aléa inondation et d'analyser le rôle joué par le remblai routier sur l'inondabilité du secteur.

Le titulaire du marché est le bureau SETEC HYDRATEC. La *phase 1 – Etat des lieux* s'est déroulée entre mai et octobre 2021. La *phase 2 – Modélisations* et la *phase 3 – Exploitation des modèles* se dérouleront de novembre 2021 à septembre 2022. En fonction des résultats de l'étude et de la décision de classement ou non-classement de cet ouvrage routier par les intercommunalités, des actions pourraient être inscrites dans l'avenant prévu en 2023 (voir [partie 5-](#)).



Carte du périmètre du bassin versant de la Boire du Commun d'Oule et image satellite de son exutoire.

- Action I.12 « Mener une rencontre annuelle avec les référents risques des BVA » & Action III.01 « Accompagner les communes dans la mise à jour de leur PCS »

Pour rappel, sur le périmètre du PAPI : 20 Plans communaux de sauvegarde sont réalisés et 13 sont en cours de rédaction / mise à jour. Le SMBVAR accompagne les communes de plusieurs manières :

- **Un travail à l'échelle des Basses Vallées Angevines**

Le SMBVAR a animé le 22 novembre 2021 la Conférence annuelle¹ sur les Plans communaux de sauvegarde et le risque d'inondation à Sainte-Gemmes-sur-Loire. Les objectifs de la rencontre étaient de partager la connaissance aux référents risques et de tisser un réseau d'acteurs pour faciliter la gestion de crise. Étaient présents : 53 participants pour 33 structures dont 25 communes. La conférence a été alimentée par cinq interventions locales (SMBVAR, Corzé, Angers, Cheffes, Verrières-en-Anjou) et enrichie par l'intervention d'un cabinet privé RisCrises spécialisé en réalisation d'exercices de simulation de crise. On retient de cet évènement une volonté collective de mettre à jour les PCS et de finaliser les DICRIM pour la population.



Conférence du 22 novembre 2021

- **Un travail à l'échelle intercommunale**

Le SMBVAR a animé une réunion à la CCALS le 19 février 2021 pour présenter la méthodologie de rédaction d'un PCS (11 communes présentes) ; elle participera à la réunion qui devrait être organisée avant l'été 2022 par la ville d'Angers avec l'ensemble des référents risque d'Angers Loire Métropole.

- **Un travail à l'échelle communale**

En 2021, cinq communes ont demandé un appui personnalisé au SMBVAR pour relire leur PCS et apporter des éléments méthodologiques, dont deux communes n'ayant pas de PCS au moment de la labellisation du PAPI (Corzé et Baracé).

¹ Pour plus de détails sur cet évènement, vous pouvez consulter l'article suivant : <https://www.smbvar.fr/actualites/conference-sur-les-pcs-du-22-novembre-2021>

- Action I.14 « Créer une exposition et des outils de communication à diffuser sur les BVA »

Le SMBVAR a fait réaliser une exposition itinérante² appelée « Risque inondation dans les Basses Vallées Angevines » par l'entreprise lyonnaise SYDO. Cette exposition est composée de 8 panneaux montés sur 4 pyramides double-faces et d'un livret de jeux qui vise à sensibiliser plus particulièrement les enfants et leur famille. L'exposition a été empruntée en 2021 par la commune de Cheffes et début 2022 par la commune de Juvardeil (animation auprès de 50 enfants de deux classes CE et CM) et l'association étudiante PEGAZH (120 personnes aux journées mondiales des zones humides).



À gauche l'exposition à la Conférence PCS et à droite les journées mondiales des zones humides

- Action I.23 « Développer un jeu vidéo sur application pour faire apprendre les bons gestes à adopter en cas d'inondation »

Le SMBVAR a développé une application mobile jeu vidéo sur le risque d'inondation avec l'agence strasbourgeoise ALMEDIA. Le jeu est à destination des jeunes (+10 ans) et des adultes. L'objectif du projet est d'apprendre au joueur à anticiper, se préparer et réagir en cas d'inondation, et cela aussi bien avant, pendant et après celle-ci. Le jeu le responsabilisera, le rendra pro-actif et progressivement autonome face à une situation nouvelle. Il permettra de créer des bons réflexes par la pratique de gestes simples à retenir, d'éviter les suraccidents pendant des situations généralement anxiogènes, et aussi de transmettre les valeurs d'entraide et de solidarité intergénérationnelle. Cet outil innovant a pour enjeu de participer à la culture du risque et d'entretenir la mémoire des inondations sur un territoire où les rivières débordent chaque année.

Le projet sera déployé à une échelle nationale courant avril 2022 sur les plateformes Android et IOS, sous le nom de « Mission Inondation ». Ce projet a été présenté aux Trophées IRISÉS du Forum d'information sur les risques majeurs à Montpellier le 09 février 2022. Le jeu ne comprend aucune mention locale et les messages transmis sont universels, ce qui lui permettra d'avoir une retombée nationale et d'être utile sur d'autres territoires français.

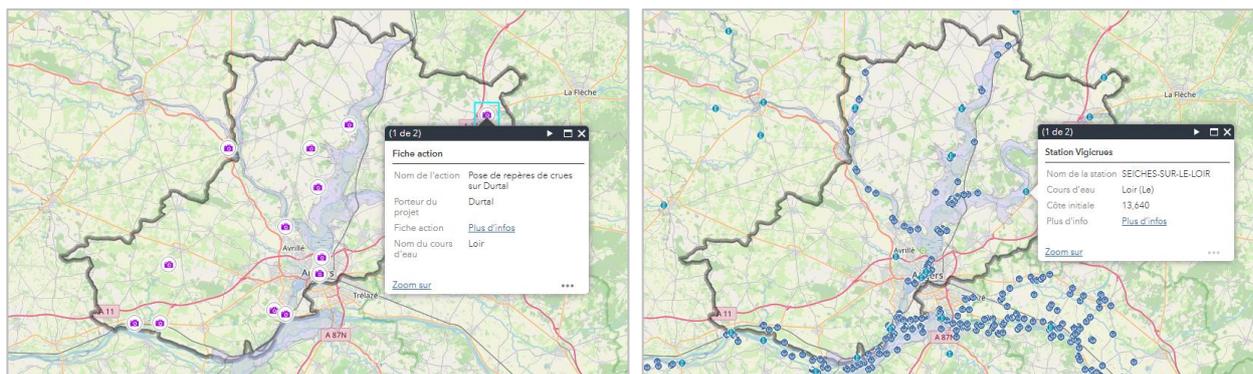


Quelques Screenshot du jeu vidéo « Mission Inondation » disponibles sur Apple Store et Play Store

² Le contenu de l'exposition est téléchargeable sur <https://www.smbvar.fr/ressources>

- Action I.25 « Développer une plateforme informatique dite Observatoire du SMBVAR »

Cette action s'est traduite par la création du site internet du SMBVAR en 2020 et d'une page dédiée à la prévention du risque d'inondation : <https://www.smbvar.fr/prevenir-les-inondations>. Cette page comprend, entre autres, deux cartes interactives : la première localise les Fiches Actions du PAPI ; la seconde comporte différents éléments d'information (contours des PPRI, localisation des stations Vigicrues et des repères de crues et avec un renvoi vers la plateforme nationale des repères de crues), et la possibilité de témoigner en partageant un récit, des photos ou des vidéos d'inondations vécues. Ces cartes seront alimentées au fur et à mesure du temps.



Carte 1. Les fiches actions du PAPI localisées sur le territoire

Carte 2. Les contours des PPRI, les repères de crues, les stations Vigicrues et des témoignages

- Autres actions

Comme indiqué dans l'Annexe, le reste des actions portées par le SMBVAR seront initiées progressivement entre 2022 et 2025. En 2022, le SMBVAR prévoit de réaliser des courts métrages sur les idées reçues de la population sur les inondations et s'accompagne d'une étudiante au 1^{er} semestre 2022 pour collecter des témoignages ; d'organiser une réunion INTERCLE avec les porteurs de SAGE à l'automne ; d'initier un projet avec la CCI de Maine-et-Loire pour collaborer sur la thématique de la vulnérabilité des activités économiques en zone inondable ; de diffuser les outils développés en 2021 (exposition, jeu vidéo, ...) auprès des établissements scolaires et de profiter de ces temps d'échange pour vérifier l'opérationnalité des Plans particuliers de mise en sureté (PPMS).

3- Les actions des intercommunalités

- Action I.26 « Proposer une uniformisation des DICRIM sur ALM » & Action I.27 « Concevoir un modèle de DICRIM pour les communes de la CCVHA » & Action I.28 « Assurer une uniformisation des DICRIM à l'échelle intercommunale sur la CCALS »

En 2019, 12 DICRIM avaient été réalisés sur les 29 communes d'Angers Loire Métropole. Suite à cet état des lieux, Angers Loire Métropole a défini trois objectifs : harmoniser les Documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) pour une meilleure lisibilité du document par la population ; tendre vers un discours harmonisé sur la gestion des risques majeurs ; accompagner les communes ne disposant pas de DICRIM et celles souhaitant le mettre à jour. En 2020, Angers Loire Métropole lance un projet pilote sur cinq communes appartenant au périmètre du PAPI des Vals d'Authion et de la Loire : une trame unique de DICRIM est créée et utilisée par les communes du projet. Avec 10.000€ de budget, Angers Loire Métropole a travaillé avec le cabinet BLITZ CONSEIL pour la création de la trame et imprimé 30% des livrets nécessaires aux communes (≈7.200 livrets sur plus de 23.000 livrets). En 2021, Angers Loire Métropole diffuse la trame DICRIM sur les 24 communes de l'intercommunalité hors projet pilote, les accompagne dans son remplissage au cas par cas, et transfère le dossier aux référents intercommunaux voisins (CCVHA et CCALS) pour que la trame puisse

servir à l'ensemble des communes des BVA. En 2022, Angers Loire Métropole a aussi transmis cette trame à la Communauté de communes Loire Layon Aubance, 4^{ème} intercommunalité membre du SMBVAR. Fin 2021, 17 communes d'Angers Loire Métropole ont un DICRIM à jour.



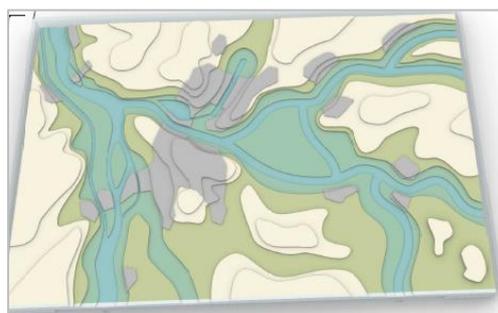
Le visuel de la trame DICRIM d'Angers Loire Métropole : extérieur et intérieur (double page inondation)

- Action I.17 « Réfection d'une maquette de modélisations de crues » & Action I.15 « Sensibiliser le public scolaire et le grand public sur le territoire angevin » par les services d'Angers Loire Métropole

Ces deux actions sont complémentaires et visent au même objectif : sensibiliser la population sur le risque d'inondation.

L'action I.17 s'inscrit dans le *Programme pédagogique d'éducation des scolaires au territoire des Basses Vallées Angevines*³ qui vise à sensibiliser les enfants afin qu'ils développent une conscience citoyenne et environnementale. Ce projet pédagogique est ouvert à tous les établissements scolaires, et s'adresse en priorité aux élèves du cycle 3 (CM1, CM2 et 6^{ème}) à travers des demi-journées avec les acteurs locaux de la préservation et de l'éducation à l'environnement. Parmi les animateurs du programme, la Ligue de Protection des Oiseaux Anjou qui utilise notamment une maquette pour appuyer son propos. Cette maquette a été refaite en 2021 par l'entreprise MATERIA WORKSHOP et permet de visualiser les différents lits du cours d'eau, d'aménager le territoire avec des terrains agricoles, forestiers ou urbains, et de découvrir les habitats des espèces typiques des zones humides. La mise en eau se fait à l'aide d'un jerrican. La maquette est empruntable par les communes d'ALM.

L'action I.15 a pour cible le grand public et le public scolaire collégiens et lycéens. L'action consiste à mettre en place un programme d'animations et des outils spécifiques pour enrichir des journées sur le terrain autour de la thématique inondation, animées par la Maison de l'Environnement ou Loire Odysée. Sur l'année 2021 un espace de médiation mobile (bar à eau, atelier construction, photo booth, ...) et une maquette hydraulique ont été conceptualisées. En 2022, tous ces éléments seront réalisés concrètement et des premières interventions seront organisées auprès du grand public.



À gauche :
maquette paysages
et zones humides ;

À droite : maquette
hydraulique
confluence Maine
et Loire.

³ Le contenu pédagogique du Programme des Basses Vallées Angevines est détaillé sur le lien suivant : https://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/programme2009_pedagogique_bva.pdf

- Action I.18 « Aménagements pour la mise en valeur du chemin de halage le long de l'Espace naturel sensible de la Mayenne »

En 2021, le service biodiversité du Conseil départemental du Maine-et-Loire a mis en valeur les bords de Mayenne par le biais de stations pédagogiques ludiques d'observation. Dans le cadre d'une collaboration avec la CCVHA sur la thématique « inondation », le Conseil départemental a implémenté trois poteaux avec des repères de crues sur la commune de Montreuil-sur-Maine, identifiant les niveaux atteints par la Mayenne lors des crues de 1966, 1995, 1996 et 2001.



Visuels des poteaux « inondation » posés en bord de Mayenne à Montreuil-sur-Maine

- Action V.06 « Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur habitations »

Début 2021, une réflexion est menée par Angers Loire Métropole et les trois communes d'ALM porteuses d'une action « réalisation de diagnostics de vulnérabilité ». Le 12 avril 2021, les quatre collectivités maîtres d'ouvrage se réunissent avec le SMBVAR et la DDT49. Il est décidé que le portage serait unique et assuré par Angers Loire Métropole. Au 1^{er} semestre 2021, le SMBVAR encadre un étudiant géographe, Guillaume JOST, sur six mois en vue de la création d'un atlas cartographique identifiant les logements les plus sensibles au risque d'inondation. Cet atlas sert alors de support à la prise de décision par les collectivités.

Pendant l'automne 2021, le cahier des charges de l'action V.06 est rédigé par Angers Loire Métropole et discuté avec le SMBVAR et la DDT49. Le 8 décembre 2021, l'ensemble des communes d'ALM comprises dans le périmètre du PAPI des BVA sont conviées pour échanger sur le projet, sur le contenu de l'atlas, les modalités et le calendrier de l'action ainsi que le budget prévisionnel et les contributions communales. Angers Loire Métropole demande alors aux communes de prendre position sur ce projet : souhaitent-elles ou non que des diagnostics soient réalisés sur leur commune ? Et à combien estiment-elles le nombre de logements prioritaires, comparativement à ceux ciblés dans l'atlas ? Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de diagnostics prévus par commune. Une procédure d'appel d'offres a été lancée par ALM en mars 2022 pour recourir à un prestataire. La mise en œuvre opérationnelle de l'action est prévue à l'automne 2022.

Communes	Nbr lgts propriétaires repérés dans l'Atlas	La Commune souhaite bénéficier du dispositif	Nbr lgts repérés par la Commune	Communes	Nbr lgts propriétaires repérés dans l'Atlas	La Commune souhaite bénéficier du dispositif	Nbr lgts repérés par la Commune
Angers	82	oui	80	Longuenée-en-Anjou	3	oui	3
Avrillé	3	non	0	Montreuil-Juigné	32	oui	13
Bouchemaine	20	oui	25	Rives-du-Loir-en-Anjou	14	oui	17
Briollay	69	oui	69	Soulaire-et-Bourg	16	oui	11
Cantenay-Epinard	18	oui	6	Verrières-en-Anjou	4	oui	4
Ecouffant	44	oui	33	TOTAL	222	11	183
Feneu	2	oui	2				

- Autres actions

L'annexe 1 précise au cas par cas l'état d'avancement de chaque action.

On peut néanmoins préciser pour l'action I.13 que la consultation pour l'exposition « GEMAPI » d'Angers Loire Métropole a été lancée début mars 2022 pour une réalisation courant 2022.

4- Les actions des communes et des partenaires

- Actions I.04 et II.01 « Poser des repères et des échelles de crues sur Bouchemaine »

La commune de Bouchemaine a fait poser 20 repères de crues fin 2021 sur son territoire et est en train de finaliser deux panneaux pédagogiques à poser sur l'un de ces sites. Il n'a pas été jugé pertinent d'ajouter des échelles de crues sur la commune. Enfin, la localisation de ces nouveaux repères de crues a été identifiée dans le DICRIM mis à jour en fin d'année 2021 et imprimé au 1^{er} trimestre 2022.

- Autres actions

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs actions, le SMBVAR a rédigé un protocole pour la pose de repères de crues, et les référents intercommunaux accompagnent au cas par cas les communes pour le remplissage de leur DICRIM.

L'action I.20 ne nécessitera pas l'utilisation des Fonds Barnier et sera réalisé via le projet piloté par Angers Loire Métropole dans le cadre du « Territoire Intelligent » et plus spécifiquement du cas d'usage Inondation (2021-2022). Le dossier est suivi par le SMBVAR et la ville d'Angers.

La ville d'Angers prévoit de réaliser des études de vulnérabilité au 1^{er} semestre 2022 dans les bâtiments publics que sont le foyer Grégoire Bordillon, le musée Jean Lurçat et la Maison de l'Environnement, afin de répondre aux objectifs de l'action V.09.

Dans le cadre de l'action III.10, le SMBVAR travaille conjointement avec l'Agence régionale de santé Pays de la Loire sur une action de sensibilisation des cadres des établissements médico-sociaux et de santé situés en zone inondable. En 2021, le SMBVAR et l'ARS ont regroupé de la bibliographie utile afin de construire un support de formation. À terme, l'ARS ambitionne de donner les outils aux dirigeants d'établissements médico-sociaux pour améliorer le volet « inondation » des plans bleus et des plans blancs. En 2022, l'ARS prévoit de réaliser une intervention dans l'établissement Grégoire Bordillon en présence du SMBVAR et du référent risque de la ville d'Angers.

5- Un avenant au PAPI en 2023

Le SMBVAR projette de réfléchir à la rédaction d'un avenant à mi-parcours du PAPI des BVA, courant 2023. Quelques demandes ont déjà été exprimées par certaines communes et collectivités engagées dans la démarche. Pour citer quelques exemples non définitifs :

- La commune de Briollay aimerait s'inscrire dans la démarche PAPI par le portage d'actions ;
- La commune de Grez-Neuville aimerait conduire une action de pose de repères de crues ;
- La commune de Soulaire-et-Bourg s'interroge sur les modalités d'inondation du ruisseau Le Feu ;
- En fonction de l'efficacité de l'action V.06, Angers Loire Métropole pourrait envisager de compléter son projet de réduction de la vulnérabilité des logements par des diagnostics supplémentaires ;
- Angers Loire Métropole aimerait interroger la place des milieux naturels et des zones humides dans la prévention des inondations ;
- Le SMBVAR envisage d'ajouter une action de communication afin d'enrichir la boîte à outils qu'il façonne pour le territoire et la sensibilisation du grand public ;

- Suite aux résultats de l'étude menée sur Champigné quant au risque d'inondation (action du Contrat territorial eau), des travaux de nature différente pourraient être envisagés pour atténuer les dommages des inondations futures ;
- De la même manière, les résultats de l'étude sur la boire du Commun d'Oule donneront des éléments sur la suite à envisager pour ce territoire, qu'il y ait classement ou non classement de l'ouvrage routier.

Conclusion

Le PAPI des Basses Vallées Angevines est en bonne marche. Le bilan de la 1^{ère} année de mise en œuvre est positif avec 10 actions réalisées et 22 actions initiées. Le contexte sanitaire lié à la situation COVID a contraint les collectivités à prioriser la gestion de cet évènement. Néanmoins, ces mêmes collectivités ont exprimé leur souhait au Comité de pilotage du PAPI du 25 février 2022 de se pencher sur ces actions de prévention des inondations et de réaliser leur engagement malgré les contraintes liées à la période.

Annexe. Tableau état d'avancement des actions PAPI - 2021

Action du SMBVAR	Coût FA	Programmation
0.01 Animation du PAPI des BVA	360 000 € TTC (60 000 €/an)	2021-2026 = en cours
I.01 Etude de connaissance sur la Boire du Commun d'Oule	50 000 € TTC	2021-2022 = en cours
I.12 Mener une rencontre annuelle avec les référents risques	15 500 € TTC (≈2 500 €/an)	2021 = rencontre 22/11/21 (coût réel en 2021 : 2 740 € TTC)
III.01 Accompagner les communes dans la mise à jour de leur PCS	/	2021-2026 = en cours
I.14 Créer une exposition sur le risque d'inondation et des outils de communication	20 000 € TTC	2021 = terminé (coût réel : 22 280 € TTC)
I.19 Organiser un évènement pour les 30 ans de la crue de 1995	40 000 € TTC	2024-2025
I.23 Développer un jeu vidéo sur application pour faire apprendre les bons gestes à adopter en cas d'inondation	45 000 € TTC	2021-2022 = en cours
I.25 Développer une plateforme informatique dite « Observatoire du SMBVAR »	5 000 € TTC	2020 = terminé (pas de dépense PAPI - coût de la prestation de création du site internet www.smbvar.fr)
I.24 Produire un ou plusieurs courts métrages sur les inondations dans les Basses Vallées Angevines	10 000 € TTC	2022-2023 = à initier début mars 2022
III.11 Vérifier l'opérationnalité des PPMS et PMS	/	2021-2026 = à initier progressivement en 2022-2023
IV.03 Valoriser les bonnes pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme	/	2022-2025 = en fonction de l'avancée des actions IV.01 et IV.02
V.12 Réunir régulièrement le groupe de travail « réseaux et activités économiques »	/	2021-2026 = projet d'une collaboration avec la CCI et d'un stage sur les entreprises en zone inondable en 2023
VI.01 Organiser des réunions avec l'INTERCLE du Bassin de la Maine	/	2021-2026 = prochaine réunion probable à l'automne 2022
Action des intercommunalités	Coût FA	Programmation
Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole		
I.26 Proposer une uniformisation des DICRIM	10 000 € TTC	2021 = terminé (coût réel : 2 550 € TTC)
I.17 Réfection d'une maquette de modélisation de crues	15 000 €	2021 = terminé (coût réel : 15 000 € TTC)
I.15 Sensibiliser le public scolaire et le grand public sur le territoire angevin	58 500 € TTC	2021-2026 = en cours (coût réel 2021 : 10 000 € TTC)
I.13 Créer une exposition GEMAPI	15 000 € TTC	2022 = Marché public prévu avant l'été 2022
I.22 Développer un outil numérique de visualisation d'une maison inondée	25 000 € TTC	2023
IV.02 Former les agents de la DADT sur la bonne prise en compte du risque dans l'urbanisme	10 000 € TTC	2021-2022
VI.03 Analyse de la sensibilité du territoire d'ALM à la problématique du ruissellement en lien avec le changement climatique	30 000 € TTC	2022 = écriture du Cahier des charges 2022, prestation 2023
V.06 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur habitations (comprend actions V.01 Diagnostics sur Ecoflant ; V.02 Diagnostics sur Verrières-en-Anjou ; V.03 Diagnostics sur Soulaire-et-Bourg)	225 000 € TTC (+18 500 €)	2021-2026 = en cours
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe		
I.28 Assurer une uniformisation des DICRIM à l'échelle intercommunale	/	2021 = en cours
IV.01 Informer sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme	1 000 € TTC	2021 = à initier en 2022 (création d'une plaquette)
V.05 Réaliser des diagnostics sur trois bâtiments publics de l'intercommunalité	5 000 € HT	2021-2022 = à initier
V.11 Etude sur la vulnérabilité du réseau d'assainissement	15 000 € HT	2022-2023
Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou		
I.18 Aménagements pour la mise en valeur environnementale du chemin de halage le long de l'ENS de la Mayenne	7 500 € HT	2021 = terminé (pas de coût PAPI, financement CD49)
I.27 Concevoir un modèle de DICRIM pour les communes du territoire	/	2021 = en cours
V.07 Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et de soutien pour la réduction de la vulnérabilité sur l'habitat face aux inondations	20 000 € HT	2021-2023 = réflexion au 2^{ème} semestre 2022
V.10 Etude de la réduction des réseaux et des équipements d'eaux usées et d'eaux pluviales intégrée à l'élaboration du Schéma directeur	/	2019-2021 = partie inondation à élaborer en 2022
VI.02 Etude cartographique du ruissellement rural pour la plantation de haies bocagères	3 500 € TTC	2021 = prévu sur 2022-2023

Action des communes	Coût FA	Programmation
Communication et sensibilisation sur le risque d'inondation (axe 1) Surveillance et prévision des crues (axe 2)		
I.02 Planter des repères de crues sur Angers II.03 Poser une échelle de crue sur Angers	2 000 € TTC 1 000 € TTC	Projet décalé à 2023 pour s'intégrer à un projet global de valorisation urbaine de la Maine
I.03 Poser des repères de crues et un panneau sur Durtal	1 000 € HT	2022, travail de recherche = en cours
I.04 Poser des repères de crues sur Bouchemaine ; II.01 Poser des échelles de crues sur Bouchemaine	3 900 € HT 1 900 € HT	2021 = terminé (coût réel : 5 830€)
I.05 Poser des repères de crues sur Rives-du-Loir-en-Anjou	2 000 € HT	2021 (au préalable : travail de recherche sur les secteurs identifiés)
I.06 Poser des repères de crues sur Soulaire-et-Bourg ; II.02 Pose des échelles de crues sur Soulaire-et-Bourg	1 000 € HT 1 500 € HT	2021-2025
I.07 Densification des repères de crues et création d'un circuit découverte sur Cheffes ; I.16 Animations grand public dans les villages inondables de Basses Vallées Angevines ; I.21 Editer un document numérique sur les crues historiques à Cheffes	4 500 € HT 3 200 € 1 200 € HT	2021-2022
I.08 Poser des repères de crues et des panneaux de sensibilisation sur Ecoflant	7 500 € HT	2021 = finalisation en 2022
I.09 Poser des repères de crues et un panneau de sensibilisation ; II.05 pose d'échelles sur Montreuil-Juigné	900 € HT 7 100 € HT	Totem avec repères et panneau. Pose prévisionnelle printemps 2022
II.04 Poser une échelle de crues sur Huillé-Lézigné	1 500 € HT	2021
I.10 Sensibiliser les gestionnaires de bâtiments publics sur Angers	5 000 € TTC	2021-2026 : Achat de repères en laiton ; sensibilisation des bailleurs sociaux
I.11 Sensibiliser la population et former les agents de Cantenay-Epinard	5 000 € TTC	2021
I.20 Intégrer des projets innovants sur la thématique inondation dans le programme Smart City d'Angers	10 000 € TTC	2021-2026 : Cas d'usage « inondation », service Territoire Intelligent = en cours
I.29 DICRIM Bouchemaine ; I.33 DICRIM Rives-du-Loir-en-Anjou ; I.34 DICRIM Verrières-en-Anjou ; I.31 DICRIM Grez-Neuville	En tout 7 650 €	Rédition 2021 + diffusion début 2022 pour les 3ers
I.30 DICRIM Ecoflant ; I.32 DICRIM Morannes-sur-Sarthe-Daumeray ; I.35 DICRIM Soulaire-et-Bourg ; I.36 DICRIM Huillé-Lézigné ; I.37 DICRIM Hauts d'Anjou	En tout 13 530 €	2021-2022
Améliorer l'alerte et la gestion de crise (axe 3)		
III.02 Mettre en place un exercice PCS Angers ; III.03 Impliquer la réserve communale de sécurité civile d'Angers sur la thématique inondation ;	/	2021-2026
III.04 Mener un exercice inondation sur Verrières-en-Anjou	/	2021
III.05 Remettre à jour le PCS de Cantenay-Epinard ; III.06 le PCS d'Ecoflant ; III.08 le PCS de Huillé Lézigné ; III.09 le PCS des Hauts d'Anjou	/	2021-2022
III.07 Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Rives-du-Loir-en-Anjou	/	Stagiaire 2021-2022
Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes (axe 5)		
V.04 Réaliser des diagnostics sur trois bâtiments publics de la ville d'Angers	6 000 € TTC	2021-2022
V.09 Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du patrimoine culturel sur Angers	/	2021-2026
V.08 Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur habitations	860 000 € TTC	par les particuliers entre 2021 et 2026
Action des partenaires		
I.38 Mise à disposition du MNT et des cartographies sur les tronçons Mayenne et Sarthe afin de compléter le diagnostic PAPI	/	Envoi en 2021 par la DREAL Pays de la Loire
III.12 Diffusion des cartes ZIP-ZICH par la DDT Maine-et-Loire	/	2020-2021 / DDT contact : ddt-suar-pr@maine-et-loire.gouv.fr
III.11 Développer des outils pour garantir l'opérationnalité des plans bleus et plans blancs par l'ARS Pays de la Loire	/	2021 : création d'une présentation de formation 2022 : 1ers contacts avec les établissements (médico) sociaux sensibles